

# Agenda 21 Local de la commune de Jette

*Un agenda est, en anglais,  
« un ensemble d'objectifs à atteindre à moyen terme ».*

*21 signifie  
« tout au long du 21<sup>ème</sup> siècle ».*

Le terme Agenda 21 fut inventé en 1992, au Sommet de la Terre à Rio. Le document "Agenda 21" fut la principale réalisation de cet événement. Il s'agit d'un programme d'actions de développement durable, dans une approche globale.

La spécificité d'un Agenda 21 local est qu'il s'applique à une commune et ses habitants. C'est à la fois une démarche et un document de référence donnant une vision de notre commune de demain.

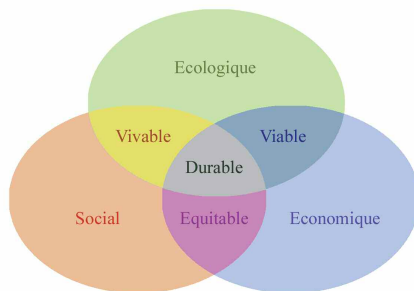
Tout le monde est concerné par ce défi, aussi bien les collectivités locales, les habitants que les organisations publiques ou privées.

## Développement durable

Le développement durable consiste à chercher un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale.

Concrètement et à titre d'exemples, de nombreuses pistes peuvent être suivies : acheter des fruits et des légumes de saison via des paniers verts, faciliter l'accès aux logements de qualité pour tous, ouvrir un compte d'épargne éthique, produire moins de déchets, garantir un revenu décent aux agriculteurs du Sud grâce au commerce équitable, faire participer tous les habitants aux projets et décisions de la commune, etc.

*Le développement durable  
est un développement qui répond  
aux besoins des générations du présent  
sans compromettre  
les besoins des générations futures.*



## Participation de la population

Même si c'est l'autorité locale qui donne l'impulsion, un Agenda 21 local ne peut être conçu sans la participation de la population et de la société civile. C'est un outil de dialogue et de concertation avec le citoyen.

### La réalisation d'un Agenda 21 passe par 6 grandes étapes.



#### Diagnostic

Pour chaque domaine de compétence de la commune, celle-ci et les organisations locales évaluent les points forts et faiblesses, aussi bien que les possibilités d'évolution.

**Participation**



#### Quoi ?

Définition des objectifs stratégiques



#### Comment ?

Traduction des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels

#### Planification et choix

d'une série d'actions en fonction des objectifs précités

**Participation**

#### Mise en œuvre

de ces actions

**Participation**

**Evaluation** du processus et **réajustement** du plan d'actions

**Participation**

 Déjà réalisé



UNE INITIATIVE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE JETTE ET DE L'ECHEVINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHRISTINE GALLETZ, AVEC LE SOUTIEN DE L'IBGE

**En savoir plus ? Vous impliquer ? Prenez contact avec nous !**

Pierre-Yves Thomas, Coordinateur Agenda 21 local de Jette, [agenda21@jette.irisnet.be](mailto:agenda21@jette.irisnet.be)  
02/422.31.12 [www.jette.be/fr/01\\_commune/services/devdurable.htm](http://www.jette.be/fr/01_commune/services/devdurable.htm)